

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations
Commission « Finances »

Conseil municipal du 25 juin 2012
Séance du 18 juin 2012

4 Ressources humaines - modification du tableau des effectifs

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mmes CAPON, CARLIER, MM. MONTES, LEGRAND, Mme BASMAISON, MM. BOUADDI, CABARET, Mme JAJAN, M. KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, GRIMBERT, ASSAMTI, Mmes OYONO, KOUACHI-MAHSAS, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI SAIDI, Mmes M'BAYE-DIAO, BARBETTE, FEVRIER, MAUPIN, MM. TAHI, BELMHAND, NACHITE.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme PORAS

Mme BOUKHELIF

Mme PAMART

M. MACHU

Mme LEFEVRE

Mme SOKOLONSKI

M. CHEURFA

Pouvoir à :

Mme CAPON

Mme CARLIER

M. SZPIRKO

Mme FEVRIER

M. BELMHAND

Mme MAUPIN

M. NACHITE

Etaient absents :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme DINGIVAL

Mme RIFFAULT

M. VARLET

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal
- Nombre de conseillers en exercice
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés

■ **Rapport de présentation :**

Madame Nicole CAPON, première-adjointe, expose :

Afin de permettre le bon fonctionnement des services, il est proposé aux membres du conseil municipal de créer, de transformer et de modifier des postes au tableau des effectifs selon les propositions présentées ci-après.

1. Reforme des cadres d'emplois des assistants territoriaux d'enseignement artistique

Le décret n° 2012-437 du 29 mars 2012 fixe le statut particulier du nouveau cadre d'emplois des assistants territoriaux d'enseignement artistique. Ce décret a pris effet au 1^{er} avril 2012.

Le cadre d'emplois des assistants territoriaux d'enseignement artistique comprend les grades d'assistant d'enseignement artistique, d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe et d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe.



39

39

36

maintenant !

De ce fait, il convient d'intégrer les agents publics concernés par cette réforme dans le nouveau cadre d'emplois

Ancien grade	Nouveau grade
9 postes d'assistant spécialisé d'enseignement artistique	9 postes d'assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe
5 postes d'assistant d'enseignement artistique	5 postes d'assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe

2. Créations de postes

- Créations de postes suite à la tenue des commissions administratives paritaires du 16 mars 2012

- 1 poste de directeur territorial (catégorie A) à temps complet
- 1 poste d'attaché principal (catégorie A) à temps complet à compter du 16/11/2012
- 4 postes de rédacteur principal (catégorie B) à temps complet
- 1 poste d'éducateur des activités physiques et sportives principal de 1^{ère} classe (catégorie B) à temps complet
- 1 poste d'assistant de conservation principal de 1^{ère} classe (catégorie B) à temps complet
- 1 poste d'animateur principal de 2^{ème} classe (catégorie B) à temps complet
- 4 postes d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe (catégorie C) à temps complet
- 2 postes d'agent de maîtrise principal (catégorie C) à temps complet
- 1 poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe (catégorie C) à temps complet
- 9 postes d'agent de maîtrise (catégorie C) à temps complet
- 1 poste d'auxiliaire de puériculture principal de 1^{ère} classe (catégorie C) à temps complet
- 1 poste d'adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe (catégorie C) à temps complet
- 1 poste de brigadier-chef principal (catégorie C) à temps complet

- Deux postes d'attaché territorial (catégorie A) à temps complet

Deux agents ont réussi le concours donnant accès au grade d'attaché territorial. De ce fait, il convient de créer un poste d'attaché territorial (catégorie A) à temps complet pour occuper la fonction de responsable à la maison creilloise des associations et un poste d'attaché territorial (catégorie A) à temps complet pour assurer la fonction de responsable du musée Gallé-Juillet.

- Un poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe (catégorie C) à temps complet

Pour faire suite à une mobilité interne au sein de la direction de l'éducation, de l'enfance et de la jeunesse, il convient de créer un poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe (catégorie C) à temps complet

- Un poste d'adjoint du patrimoine de 1^{ère} classe (catégorie C) à temps complet

Un agent a réussi l'examen professionnel donnant accès au grade d'adjoint du patrimoine de 1^{ère} classe. Par conséquent, il convient de créer un poste d'adjoint du patrimoine de 1^{ère} classe (catégorie C) à temps complet à la direction de la culture – médiathèque.

- Un poste de gardien de police municipale (catégorie C) à temps complet

Afin de renforcer l'équipe de la police municipale, il convient de créer un poste de gardien de police municipale (catégorie C) à temps complet.

- Un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe (catégorie C) à temps complet

Un agent occupe actuellement un poste d'agent de gestion administrative et de surveillance au conservatoire municipal de musique et de danse à raison de 20 heures hebdomadaires. Afin de renforcer l'équipe au sein de ce service, il convient de modifier le temps de travail et donc de créer un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe (catégorie C) à temps complet

maintenant !

- **Un poste d'assistant de conservation (catégorie B) à temps complet**

Il convient de créer un poste d'assistant de conservation (catégorie B) à temps complet à la direction de la culture - Médiathèque dont les principales missions principales sont les suivantes :

- Accueil du public et aide à la recherche dans les différentes sections de la médiathèque,
- Participation à la promotion de la lecture publique et à la mise en place de projets de développement de la lecture
- Participation au projet d'établissement pour l'ensemble des orientations définies
- Participation aux animations
- Montage de projets et recherche de subventions et de mécénats

- **Un poste d'infirmière de classe normale ou d'infirmière de classe supérieure (catégorie B) à temps complet**

Il convient de créer un poste d'infirmière de classe normale ou d'infirmière de classe supérieure (catégorie B) à temps complet à la direction de l'éducation, de l'enfance et de la jeunesse au sein de la crèche « les petits loups ».

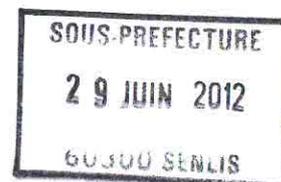
3. Modification quotité du temps de travail hebdomadaire

Pour faire suite à un départ d'un agent du conservatoire municipal de musique et de danse, il convient de modifier la durée hebdomadaire de travail de ce poste dans la limite de 10 % du nombre d'heures de service afférent à l'emploi concerné. De ce fait, il est nécessaire de modifier un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 6 heures hebdomadaires en un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 7 heures hebdomadaires.

L'incidence financière consécutive à ces créations sera imputée sur les articles correspondants aux charges de personnel du chapitre 012.

Il vous est demandé d'approuver la modification du tableau des effectifs.

Vous êtes appelés à voter.



maintenant !

■ Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu l'avis de la commission « Finances » en date du 18 juin 2012,

Considérant la nécessité de créer des postes nécessaires au bon fonctionnement des services municipaux,

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 36

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

■ Décide l'unanimité :

Article 1 : de transformer suite au décret n° 201-437 du 29 mars 2012, les postes suivants :

Ancien grade	Nouveau grade
9 postes d'assistant spécialisé d'enseignement artistique	9 postes d'assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe
5 postes d'assistant d'enseignement artistique	5 postes d'assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe

Article 2 : d'autoriser la création des postes suivants

- Un poste de directeur territorial (catégorie A) à temps complet
- Un poste d'attaché principal (catégorie A) à temps complet à compter du 16/11/2012
- Quatre postes de rédacteur principal (catégorie B) à temps complet
- Un poste d'éducateur des activités physiques et sportives principal de 1^{ère} classe (catégorie B) à temps complet
- Un poste d'assistant de conservation principal de 1^{ère} classe (catégorie B) à temps complet
- Un poste d'animateur principal de 2^{ème} classe (catégorie B) à temps complet
- Quatre postes d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe (catégorie C) à temps complet
- Deux postes d'agent de maîtrise principal (catégorie C) à temps complet
- Un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe (catégorie C) à temps complet
- Neuf postes d'agent de maîtrise (catégorie C) à temps complet
- Un poste d'auxiliaire de puériculture principal de 1^{ère} classe (catégorie C) à temps complet
- Un poste d'adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe (catégorie C) à temps complet
- Un poste de brigadier-chef principal (catégorie C) à temps complet
- Deux postes d'attaché territorial (catégorie A) à temps complet
- Un poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe (catégorie C) à temps complet
- Un poste d'adjoint du patrimoine de 1^{ère} classe (catégorie C) à temps complet
- Un poste de gardien de police municipale (catégorie C) à temps complet
- Un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe (catégorie C) à temps complet
- Un poste d'assistant de conservation du patrimoine (catégorie B) à temps complet
- Un poste d'infirmière de classe normale ou d'infirmière de classe supérieure (catégorie B) à temps complet

maintenant !

Article 3 : de modifier la quotité de travail hebdomadaire du poste suivant :

- Un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet (6 heures hebdomadaires) en un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet (7 heures hebdomadaires)

Article 4 : d'imputer les dépenses aux crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : 29.06.12

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis : 29.06.12

Jean-Claude VILLEMMAIN



Maire de Creil
Conseiller général de l'Oise



Certifié exécutoire le présent document
Creil, le 29.06.12 Signature Le Maire.

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Raluy

